



Fonds de Solidarité pour le Logement de la Vienne - FSL 86

Téléport 2 – Av. René Cassin - 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
05 49 47 28 86 - associationfsl86@fsl86.f - fsl86.fr

Directeur : Jean Jacques PERRON

Présentation de la structure

La gestion des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) relève de la responsabilité des départements. Le Département de la Vienne en a délégué la gestion administrative et financière à l'Association FSL 86, créée à cet effet en 1999.

Présentation de son périmètre d'intervention

L'Association FSL 86 a pour objet d'aider, dans les conditions définies par la loi du 31 mai 1990 relative au droit au logement et par son règlement intérieur, les ménages du département de la Vienne éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir et à y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, ainsi que stipulé par la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales.

Présentation de ses différents domaines d'intervention

Le Fonds de Solidarité Logement de la Vienne intervient pour :

l'accès dans le logement (Accès)

- financer le dépôt de garantie lors de l'entrée dans le logement,
- financer les dépenses liées à l'entrée dans les lieux,
- financer la caution garantissant au propriétaire le paiement des loyers et des charges en cas de défaillance,

les impayés (Maintien)

- rembourser les dettes de loyers et de charges locatives,
- aider au paiement de factures impayées d'énergie ou d'eau dont le règlement conditionne le maintien dans le logement ou l'accès à un nouveau logement.

Depuis 2016, dans le cadre de la loi 2015-992 dite « loi de transition énergétique », l'association FSL 86 réalise des diagnostics sociotechniques (AM2E) au domicile des ménages du département afin de proposer des solutions concrètes, en relais avec les acteurs de la précarité énergétique.